

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 30 juin 2022

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40
Vote par procuration :	9

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1^{er} Vice-Président.

D2022_111 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT A USAGE ECONOMIQUE

La communauté d'Agglomération souhaite engager un programme de rénovation, remise aux normes et aménagement d'un bâtiment à vocation économique, situé 14 rue Federico Garcia Lorca, dans la zone d'activités de l'Hippodrome.

Ces travaux, outre l'amélioration de la durabilité globale du bâtiment, permettront à la collectivité de maintenir sa capacité à fournir un environnement sûr et sécurisé aux entreprises locataires du bâtiment et constitueront une réponse pour l'accueil des entreprises artisanales et industrielles compte tenu de la saturation foncière des zones d'activités.

Le coût prévisionnel de l'opération a été estimé à 51 867,48 € HT.

L'Etat peut être sollicité au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022.

Dans ces conditions et après délibération, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de rénovation, remise aux normes et aménagement d'un bâtiment économique de l'agglomération ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, établi comme suit :
 - Coût estimatif : 51 867, 48 € HT
 - Etat DETR (50 %) : 25 933, 74 € HT
 - Participation GACG (50 %) : 25 933, 74 € HT
- **SOLLICITE** la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à signer les documents y afférents.

Le Président,



Pascal MERCIER

